



contrôler sans assurance en recidive

Par **lanya**, le **10/03/2013** à **18:02**

Bonjour à tous,

Voilà je viens de me faire prendre à rouler sans assurance lors d'un banal contrôle routier, le problème c'est qu'il y a 6 mois j'avais déjà été contrôlé pour la même infraction. Donc le gendarme me dit que je suis récidiviste.

Je voudrais savoir ce que je risque exactement car je n'ai commis aucun accident, aucun délits (excès de vitesse, dépassement dangereux, etc ...).

Je ne pose pas la question pour me faire juger car chacun a des problèmes mais pour avoir une aide et un éclaircissement sur ce qui m'attend car je suis convoqué à la gendarmerie mercredi matin.

Merci à ceux qui m'aideront à voir plus clair.

Par **razor2**, le **11/03/2013** à **08:57**

Bonjour,

Vous dites n'avoir commis aucun délit. Erreur.

Rouler sans assurance est bien un délit passible du tribunal correctionnel...Mais ça, vu que vous avez déjà été pris pour ça, vous devez le savoir.

Donc vous risquez une annulation pure et simple de votre permis de conduire avec interdiction de le repasser avant X mois...Sans compter une amende sans doute salée.

Et ça, ça sera sans doute le "minimum"...

Par **carinelle**, le **11/03/2013** à **10:17**

Bonjour ,

le défaut d'assurance voiture est bien un DELIT .

ce qui est sûr c'est que cela va vous coûter beaucoup plus cher que de payer une assurance voiture ...Vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 3750 € ,une suspension du permis de conduite(pouvant aller jusqu'à trois ans) voir l'annulation du permis , confiscation du

vehicule, travaux d'interet général ...

cordialement